



# Appui à l'opération métropolitaine bordelaise « Plantons 1 million d'arbres »

La Liaison Organique /  
Préfiguration du secteur ouest

---

**étude**

Septembre 2025



### **L'ouest de la Liaison Organique : plan d'ensemble du secteur**

Un tracé principal de 11 km entre l'Hippodrome et le Bois du Burck assorti de 5 km de ramifications secondaires p.5

### **Des promenades plantées existantes à renforcer et à mettre en lien : présentation synthétique**

3 km inscrits dans le tracé principal et 2 km de ramifications secondaires p.8

### **De nouvelles promenades plantées à aménager : présentation détaillée**

8 km de tracé principal et 3 km de ramifications secondaires p.14

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission d'appui au déploiement de l'opération métropolitaine bordelaise « plantons 1 million d'arbres » menée par l'a-urba en partenariat avec les services de Bordeaux Métropole.

Cette production fait partie d'une série de quatre cahiers qui traitent de la Liaison Organique en rive gauche de la métropole bordelaise, grande promenade plantée qui traverse 10 communes.

**Ce cahier fait un focus sur la partie ouest de la Liaison Organique :**

un tracé principal de 11 km entre l'Hippodrome et le Bois du Burck, dont 3 km de promenades déjà existantes à valoriser et 8 km à aménager. Et également 5 km de ramifications secondaires dont 2 km déjà existantes et 3 km à aménager.

Un premier chapitre présente un plan d'ensemble du secteur ouest de la Liaison Organique. Un second chapitre revient sur les promenades plantées existantes à valoriser dans le tracé de la Liaison Organique. Enfin un troisième chapitre esquisse des propositions d'aménagement pour les promenades plantées à aménager afin de compléter le tracé de la Liaison.

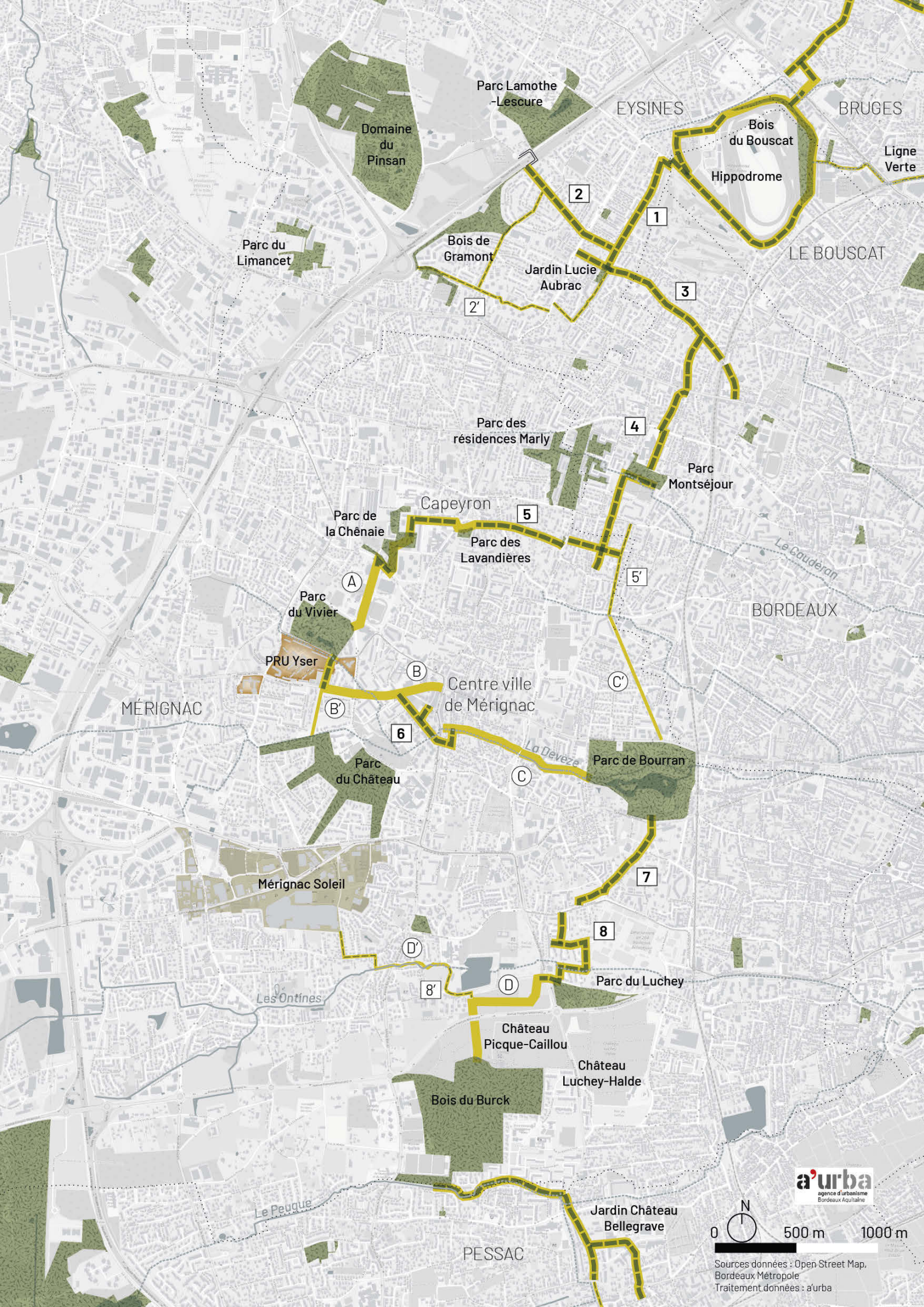


Parc du Château, Mérignac © a'urba



# **L'ouest de la Liaison Organique : plan d'ensemble du secteur**

**UN TRACÉ PRINCIPAL DE 11 KM  
ENTRE L'HIPPODROME ET LE BOIS  
DU BURCK ASSORTI DE 5 KM DE  
RAMIFICATIONS SECONDAIRES**



Parc Lamothe-Lescure

EYSINES

BRUGES

Domaine du Pinsan

Bois du Bouscat  
Hippodrome

Ligne Verte

Parc du Limancet

Bois de Gramont

Jardin Lucie Aubrac

LE BOUSCAT

Parc des résidences Marly

Parc Montséjour

Parc de la Chénaie

Capeyron

Parc des Lavandières

Le Cauderan

Parc du Vivier

PRU Yser

Centre ville de Mérignac

MÉRIGNAC

BORDEAUX

Parc du Château

Parc de Bourran

Mérignac Soleil

La Dèze

Les Ontines

Château Picque-Caillou

Parc du Luchey

Bois du Burck

Château Luchey-Halde

Le Peugue

Jardin Château Bellegrave

PESSAC

**a'urba**  
agence d'urbanisme  
Bordeaux Aquitaine



Sources données : Open Street Map, Bordeaux Métropole  
Traitement données : a'urba

## LIAISON ORGANIQUE/ SECTEUR OUEST

TRACÉ PRINCIPAL : 11 km

### Promenades plantées à aménager : environ 8 km

en tant que nouveaux maillons de la Liaison Organique

1/ Av. Louis Guilloux, rue des Tulipes, Rue Simone de Beauvoir (0,75 km)

2/ Rue du Muguet et rue du Bois Gramond (0,80 km)

3/ Rue Jude (1,50 km)

4/ Rue de la Cage Verte, rue Padouin, rue Chanoine A. Lacaze, équipements du quartier Monséjour, rue Maurice Ravel, rue des Arts (1,7 km)

5/ Av. Victoria, rue de la Jeunesse, rue Jan Masaryk, rue Maubec, traversée école J. Jaurès, rue des Millepertuis (1,50 km)

6/ Rue André Malraux et passage vers la Vieille Eglise (0,50 km)

7/ Rue de Charlin, impasse Raymond Queneau (0,75 km)

8/ Rue Blaise Pascal, av. des Frères Lumières, Av. René Descartes, rue Emile Roux (0,80 km)

### Promenades plantées existantes à intégrer à la Liaison Organique : environ 3 km

Renforcer la végétation en place et diversifier les strates végétales

A/ Allée Sampieri (0,35 km)

B/ Av. de l'Yser (0,55 km)

C/ Chemin de la Devèze (1 km)

D/ Vignoble du château Pique-Caillou (0,90 km)

## LIAISON ORGANIQUE/ SECTEUR OUEST

RAMIFICATIONS SECONDAIRES : 5 km

### Promenades plantées à aménager : 3 km

en tant que nouveaux maillons de la Liaison Organique

2/ Rue de la Renaissance, rue Camille Saint-Saëns, rue Lucie Aubrac, chemin piéton, rue Dubrana (2 km)

5/ Rue de la Branche, av. des Chênes (0,60 km)

8/ Chem. de Mirepin, Rue du Pradas, Rue de Garies, Chem. de la Tour de Veyrines, av. Aristide Briand (0,40 km)

### Promenades plantées existantes à intégrer à la Liaison Organique : environ 2 km

Renforcer la végétation en place et diversifier les strates végétales

B'/ Av. du Dr Roger Daignas (0,30 km)

C'/ Allée des Chênes, Av. de Bourranville (1,10 km)

D'/ Chemin des Ontines (0,45 km)

**ESPACES PLANTÉS EXISTANTS :**  Parcs, jardins, squares

# Des promenades plantées existantes à renforcer et à mettre en lien : présentation synthétique

## 3 KM INSCRITS DANS LE TRACÉ PRINCIPAL ET 2 KM DE RAMIFICATIONS SECONDAIRES

### TRACÉ PRINCIPAL DE LA LIAISON ORGANIQUE (3 km)

p.10

**A. Allée Sampieri** à Mérignac

**B. Av. de l'Yser** à Mérignac

**C. Chemin de la Devèze** à Mérignac

**D. Vignoble du château Pique-Caillou** à Mérignac

### RAMIFICATIONS SECONDAIRES DE LA LIAISON ORGANIQUE (2 km)

p.12

**B'. Av. du Dr Roger Daignas, Av. de l'Yser** à Mérignac

**C'. Av. de Bourranville** à Mérignac

**D'. Chemin des Ontines** à Mérignac

***La Liaison Organique (LO) s'appuie en partie sur les nombreuses promenades plantées qui existent et les met en réseau en les inscrivant dans un système de promenades et de parcs plus large, à l'échelle métropolitaine.***

***Ce chapitre présente de manière synthétique les différentes promenades existantes qui participent au tracé principal et aux ramifications secondaires de l'ouest de la LO.***

## TRACÉ PRINCIPAL de la LO / Secteur ouest

■ Promenades plantées existantes à intégrer au tracé



**A. Allée Sampieri** à Mérignac

Longueur : 0,36 km



**B. Av. de l'Yser** à Mérignac

Longueur : 0,54 km



**C. Chemin de la Devèze** à Mérignac  
Longueur : 1 km



**D. Vignoble du château Pique-Caillou** à Mérignac  
Longueur : 0,92 km

## RAMIFICATIONS SECONDAIRES de la LO / Secteur ouest

— Promenades plantées existantes à intégrer au tracé



**B'. Av. du Dr Roger Daignas, Av. de l'Yser** à Mérignac

Longueur : 0,50 km



**C'. Av. de Bourranville** à Mérignac

Longueur : 0,85 km



**D'. Chemin des Ontines** à Mérignac  
Longueur : 0,44 km

# De nouvelles promenades plantées à aménager : présentation détaillée

## 8 KM DE TRACÉ PRINCIPAL ET 3 KM DE RAMIFICATIONS SECONDAIRES

### TRACÉ PRINCIPAL DE LA LIAISON ORGANIQUE (8 km)

- Av. Louis Guilloux, rue des Tulipes, rue Simone de Beauvoir :**  
une rue jardin de l'hippodrome au jardin Lucie Aubrac p.16
- Rue du Muguet et rue du Bois Gramond :** un accès au bois de Gramond,  
au parc Lamothe-Lescure et au Domaine du Pinsan p.18
- Rue Jude :** un lien entre Eysines et Bordeaux p.20
- De la rue de la Cage Verte à la rue des Arts en passant par Monséjour :**  
une enfilade de rues jardins p.22
- Rue de la Jeunesse :** un lien vers la centralité urbaine de Capeyron p.24
- Rue André Malraux :** un axe qui borde  
le sud du centre-ville de Mérignac p.26
- Rue de Charlin :** une promenade plantée  
dans le prolongement du parc de Bourran p.28
- Av. des Frères Lumières :** une connexion au parc du Luchey  
et au vignoble de Pique-Caillou p.30

**Outre les promenades plantées existantes, la Liaison Organique (LO) s'appuie sur de nouvelles promenades plantées à aménager. Ces nouveaux segments complètent un système de promenades et de parcs métropolitain.**

**La LO vise à transformer, à sa mesure, les espaces urbains qu'elle traverse et a pour ambition de proposer de nouveaux espaces pensés pour le piéton en priorité, où le végétal et la pleine terre deviennent des éléments de composition structurants, proposant des espaces de rafraîchissement, de ressourcement, d'apaisement, de contemplation, de déambulation, ainsi que des refuges et des corridors pour la biodiversité.**

**Ce chapitre présente des propositions d'aménagement pour les 8 km de promenades plantées à aménager sur le tracé principal de la Liaison Organique. Des fiches synthétiques exposent de manière argumentée des actions à mener à court et à moyen terme sur chaque segment de promenade. Ces propositions d'aménagement ont également pour vocation à inspirer les projets d'aménagement à mener sur les 3 km de ramifications secondaires.**

**Les axes retenus ont fait l'objet de réflexions partagées avec les services de Bordeaux Métropole et ont été choisis en cohérence avec les projets et démarches en cours.**

# Av. Louis Guilloux, rue des Tulipes, rue Simone de Beauvoir : une rue jardin de l'hippodrome au jardin Lucie Aubrac

Venant de l'Hippodrome, la LO emprunte une succession de rues résidentielles sur Eysines pour rejoindre le jardin Lucie Aubrac (800m). Les propositions suivantes portent sur l'av. Louis Guilloux et se déclinent également sur la rue des Tulipes et la rue Simone de Beauvoir.

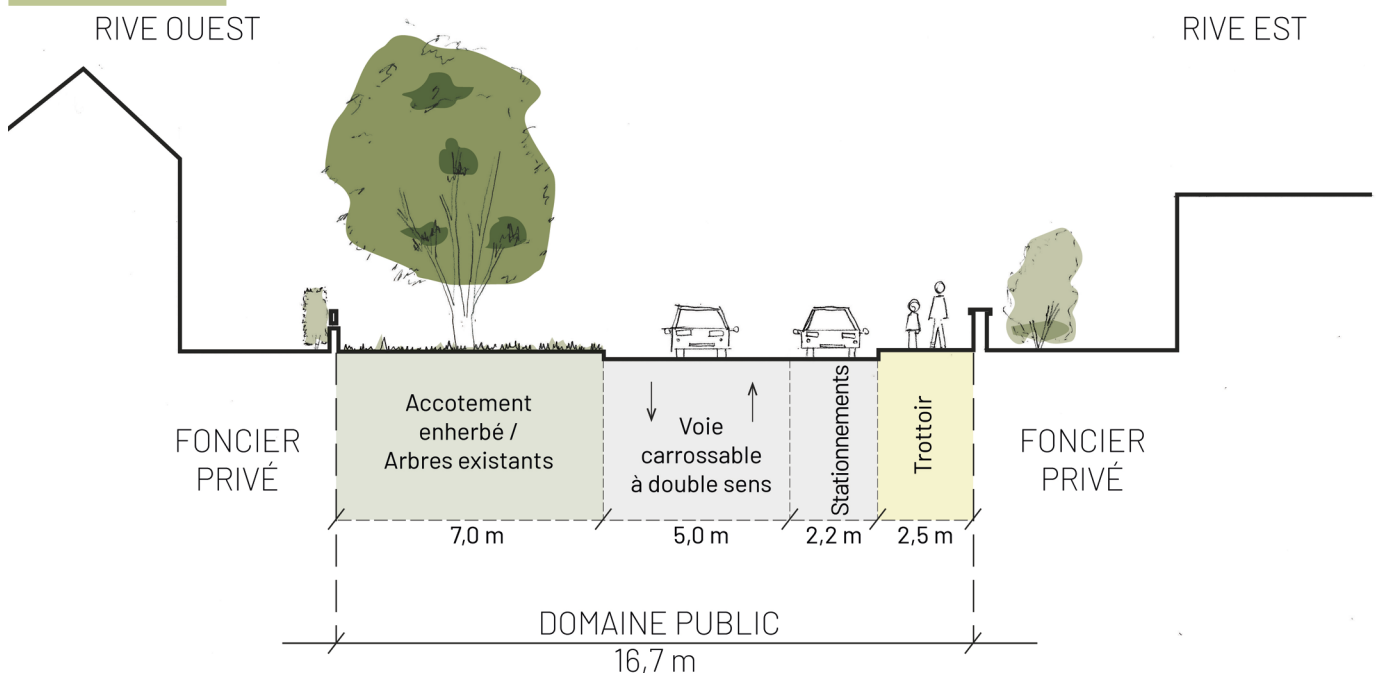
## Un tissu résidentiel pavillonnaire avec de larges emprises publiques

> L'av. Louis Guilloux mesure en moyenne 11 mètres de large et présente de nombreuses surlargeurs parfois plantées (cf. coupe) qui portent l'emprise de la rue à parfois 15 m ou 20 m. Il est à noter que ces surlargeurs appartiennent encore aujourd'hui aux lotissements attenants.

> La rue traverse un quartier résidentiel de lotissements pavillonnaires avec garages.



## ÉTAT EXISTANT



## À court terme : aménager une longue « rue jardin » assorties de jardins de poches

> Régulariser le statut des surlargeurs privées pour les faire entrer dans le domaine public.

> Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement pour déterminer les marges de manoeuvres sur la mise à sens unique et l'aménagement d'une « rue jardin ».

> Transformer la rue en voie partagée à sens unique (du nord vers le sud), avec croisement des cycles possible.

> Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).

> Supprimer les trottoirs et réduire le nombre de stationnements en fonction des comptages effectués.

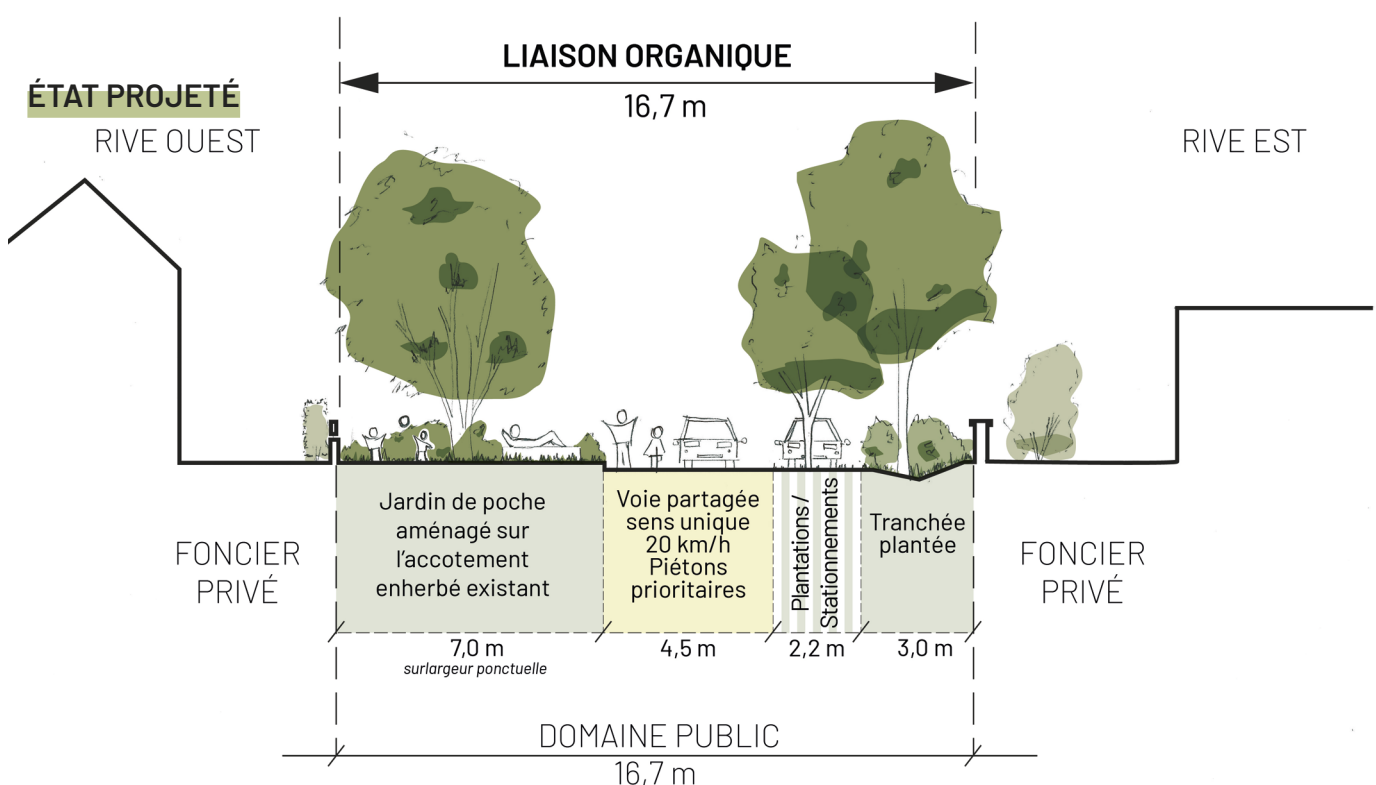


Avenue Louis Guilloux

> Aménager en rive ouest, au niveau de la surlargeur, un jardin de poche composé de strates arborées, arbustives et de couvre-sol, ainsi que du mobilier de pause et de détente.

> Aménager en rive est une tranchée plantée de 3 m de large, avec des strates arborées, arbustives et couvre-sols.

> Conserver des places de stationnement longitudinales de 2,20 m de large, alternées avec des plantations d'arbres.



# Rue du Muguet et rue du Bois Gramond : un accès au bois de Gramont, au parc Lamothe-Lescure et au Domaine du Pinsan

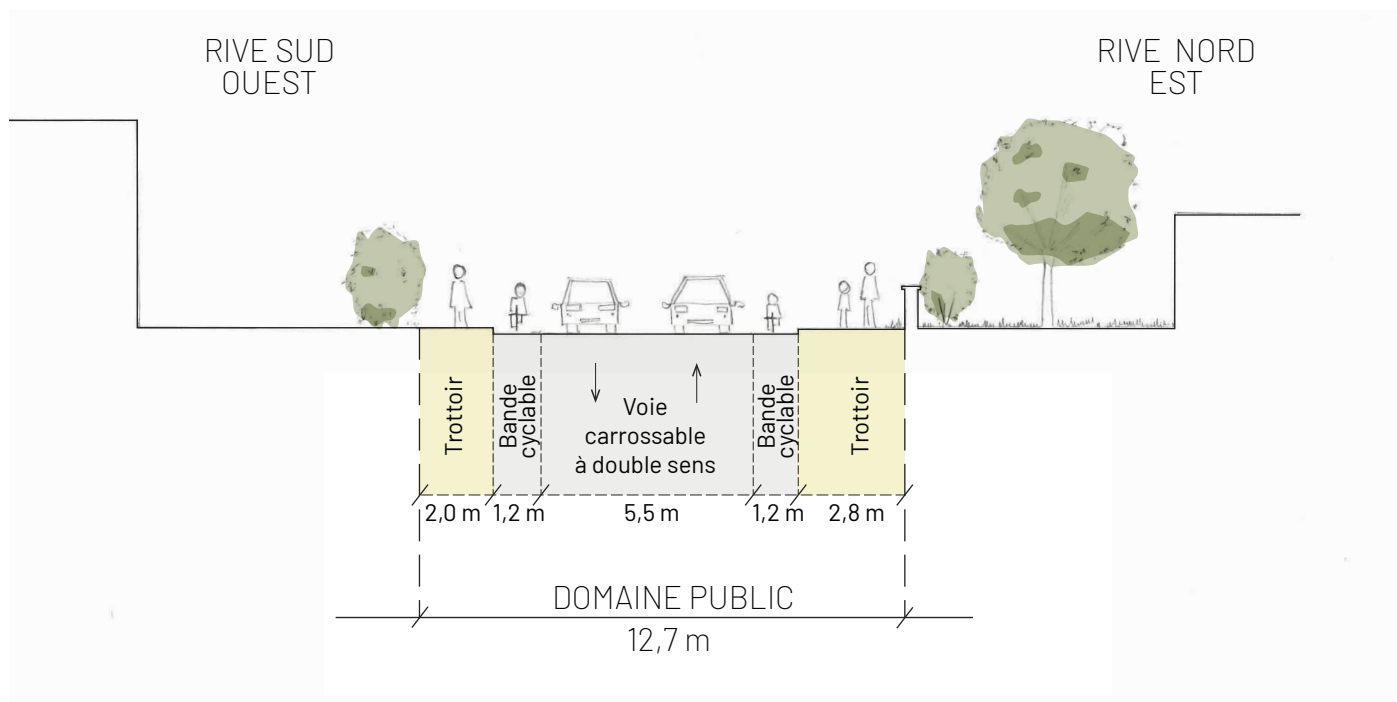
Cet embranchement de la LO (800 m) est pensé pour faire le lien avec différentes pièces paysagères d'Eysines intra et extra-rocade : le bois de Gramont, le parc Lamothe-Lescure et le Domaine du Pinsan. Les éléments ci-dessous présentent des propositions sur la rue du Bois Gramont applicables à la rue du Muguet.

## Une emprise publique généreuse

- > La rue du Bois Gramont mesure **12,7 mètres de large**.
- > La rue, **très minérale**, dispose de **trottoirs** de part et d'autre, ainsi qu'une **chaussée à double sens** complétée par des **bandes cyclables**.
- > La rue traverse également un **quartier résidentiel de lotissements pavillonnaires avec garages**.



## ÉTAT EXISTANT



## À court terme : aménager un trottoir planté en rive nord est

> Transformer l'avenue à dominante routière en une rue **agréable** et **apaisée** pour les modes doux.

> **Supprimer les bandes cyclables** au profit d'une circulation cycliste **intégrée sur une chaussée à vitesse réduite**.

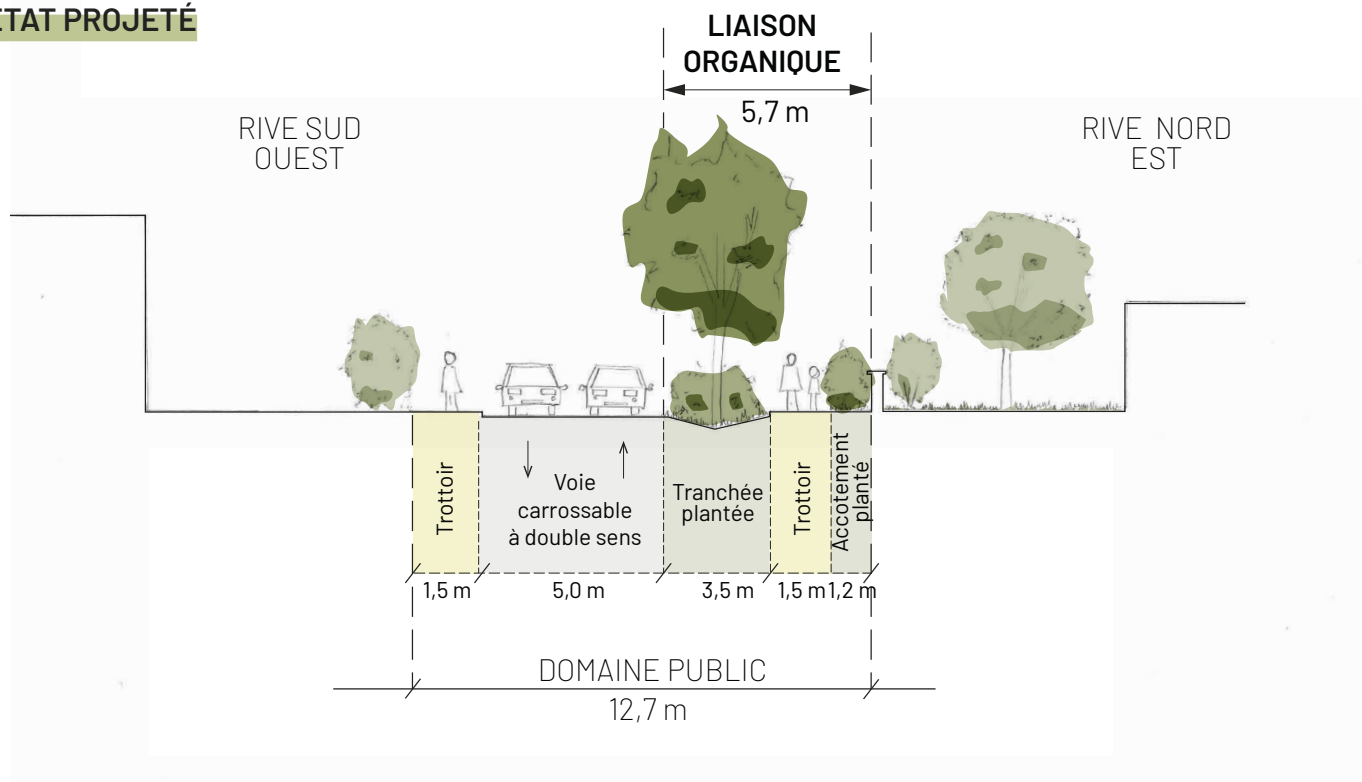
> **En rive nord-est**, aménager un **trottoir de 1,5 m** accompagné d'une **tranchée plantée de 3,5 m** pour **accueillir les trois strates végétales** et d'une **bande de 1,2 m plantée d'arbustes** pour offrir un recul vis-à-vis du foncier privé.

> **En rive sud-ouest**, maintien d'un trottoir réduit à **1,5m**.



Les rues du Muguet et du Bois Gramond aujourd'hui

## ÉTAT PROJETÉ



# Rue Jude : un lien entre Eysines et Bordeaux

Cet embranchement de la LO (1,5 km) emprunte la rue Jude, à cheval entre Eysines et Bordeaux. La rue franchit la voie ferrée, rejoint le quartier Caudéran - Stéhélin et aboutit à proximité de la piscine Jean Zay et du complexe sportif Stéhélin.

## Une emprise publique généreuse

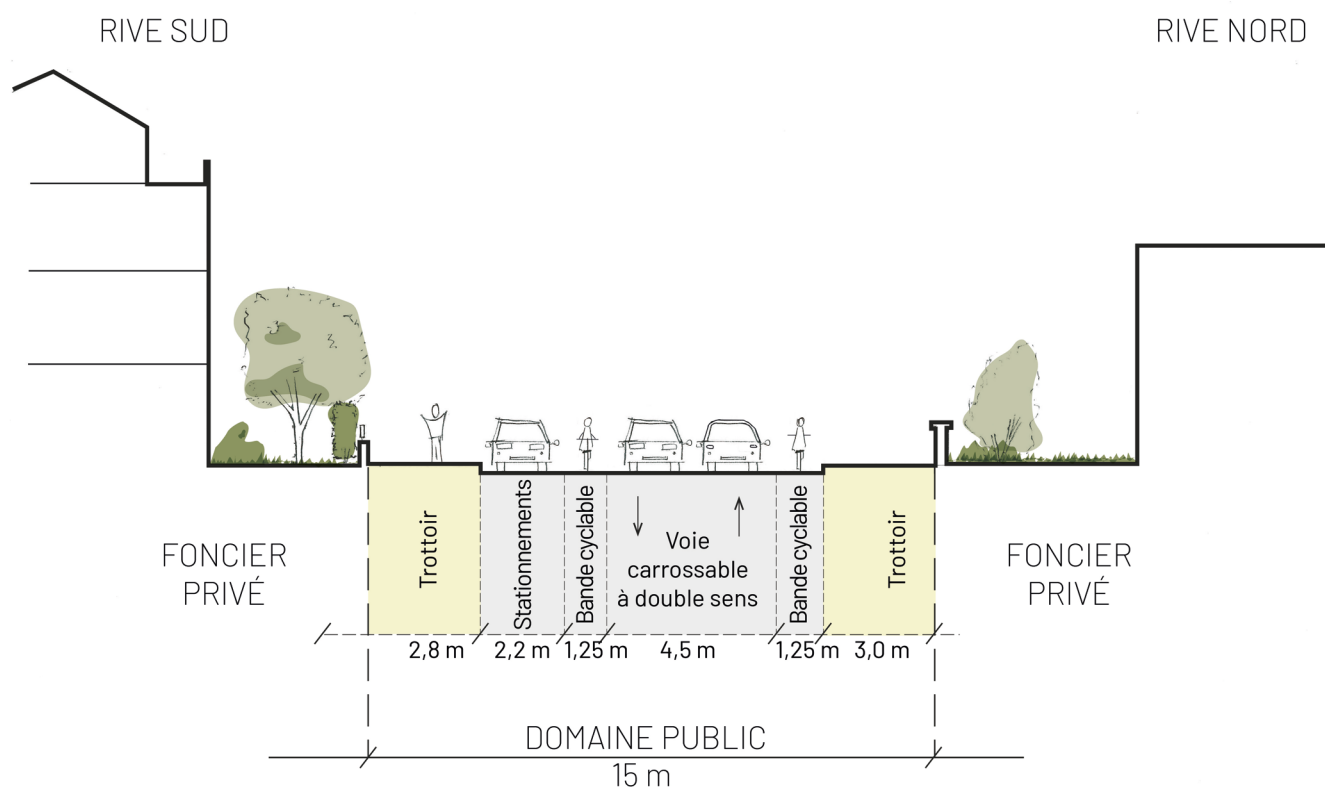
> La rue du Bois Grammond mesure **15 mètres de large**.

> La rue, **très minérale**, dispose d'une **chaussée à double sens**, de **bandes cyclables**, de **poches de stationnements latéraux** et de **trottoirs**.

> La rue traverse également un **quartier résidentiel** de lotissements pavillonnaires avec garages et de quelques opérations de logements intermédiaires et collectifs à R+3.



## ÉTAT EXISTANT



## À court terme : aménager une promenade plantée en rive nord

> Aménager la Liaison Organique en rive nord de la rue pour permettre à l'ombre portée des plantations d'ombrager la promenade piétonne et cyclable.

> Aménager une promenade piétonne et cyclable de 3,5 m de large en rive nord et supprimer les bandes cyclables.

> Aménager une tranchée plantée de 3,5 m de large, le long de la promenade piétonne et cyclable. Installer 3 strates végétales : arborée, arbustive et herbacée.

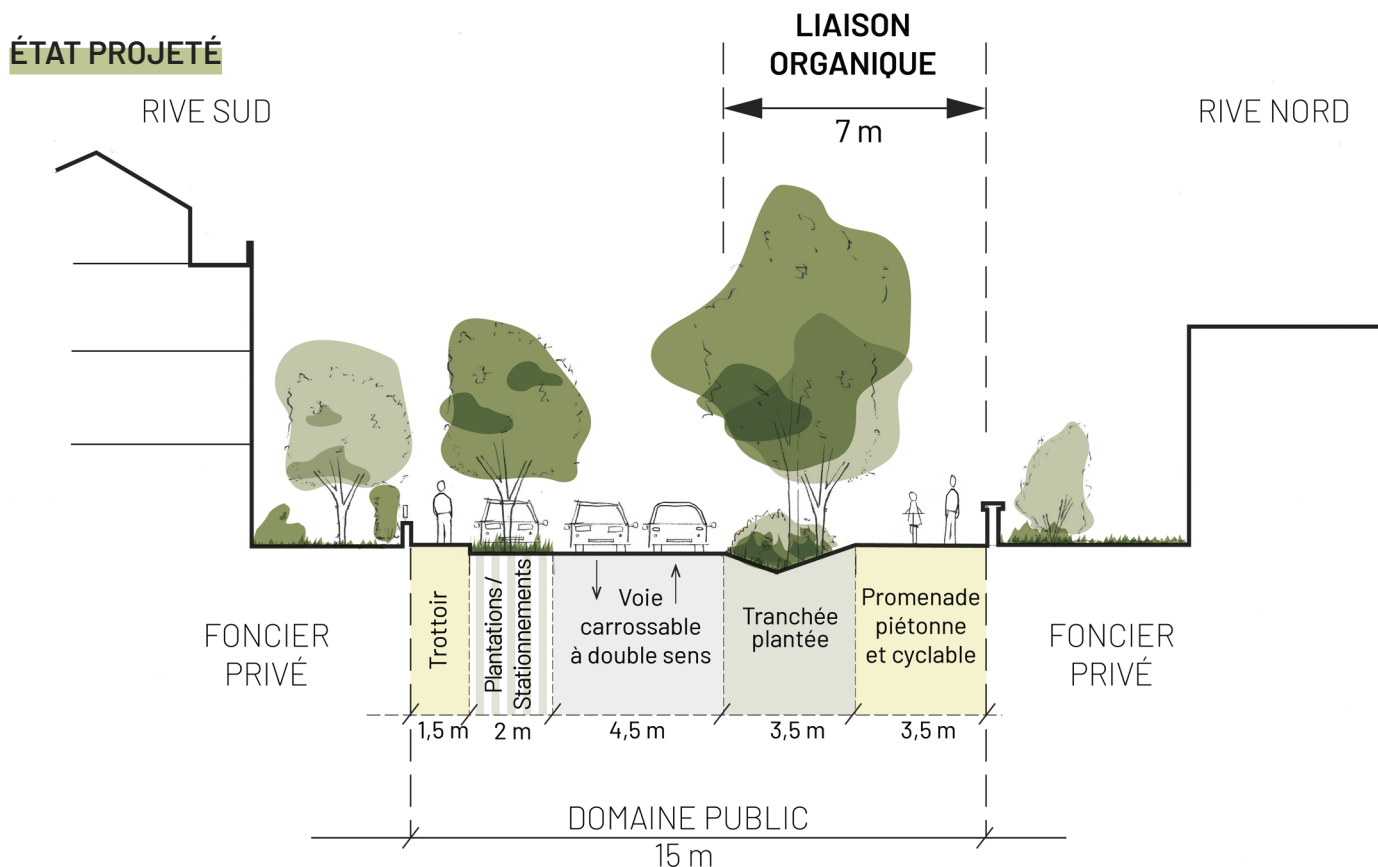
> Maintenir une chaussée carrossable à double sens.

> Maintenir des poches de stationnement perméables de 2 m de large en rive sud, en alternance avec des plantations.

> Aménager un trottoir d'1,5 m de large en rive sud.



La rue Jude aujourd'hui



# De la rue de la Cage Verte à la rue des Arts en passant par Monséjour : une enfilade de rues jardins

La LO quitte la rue Jude pour rejoindre le quartier Monséjour, desservir le collège, le parc et le stade du même nom, puis se dirige vers le quartier Capeyron à Mérignac. La LO emprunte une enfilade de rues au caractère résidentiel sur 1,7 km : rue de la Cage Verte, rue Padouin, rue Chanoine A. Lacaze, Stade Monséjour, rue Maurice Ravel, rue des Arts.

## Des rues résidentielles de faible largeur

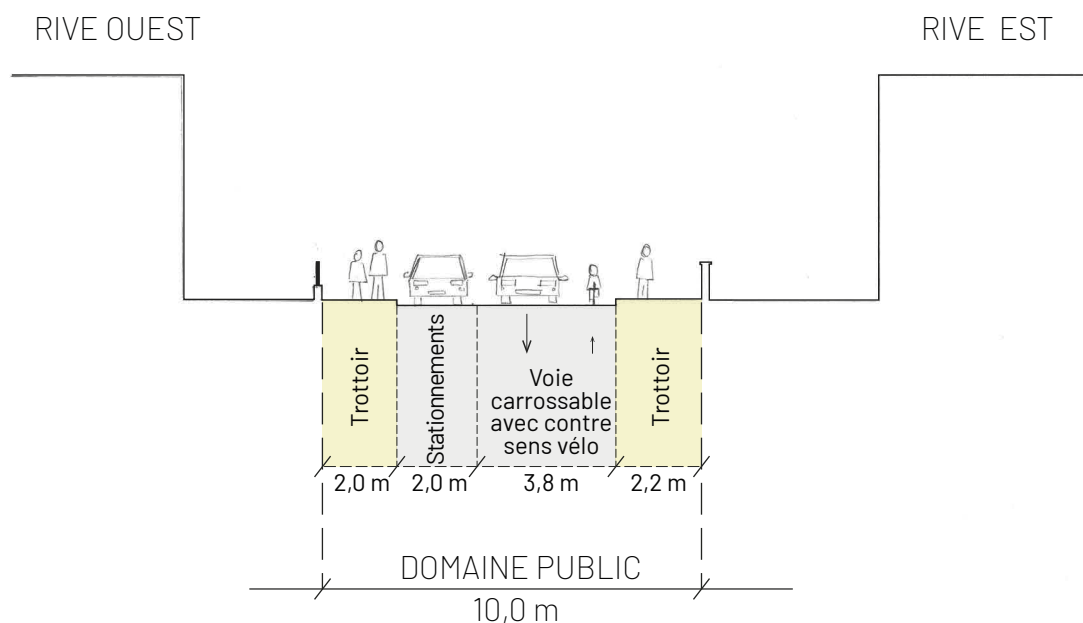
> Les rues identifiées pour le passage de la LO font toutes 10 mètres de large minimum.

> Ces rues, très minérales, sont soit à double sens, soit à sens unique. Les quartiers résidentiels qu'elles traversent présentent de nombreuses boucles qui permettent de réinterroger les sens de circulation.

> Les rues traversent des quartiers résidentiels d'habitations équipées de places de parkings sur leurs propres parcelles.



## ÉTAT EXISTANT



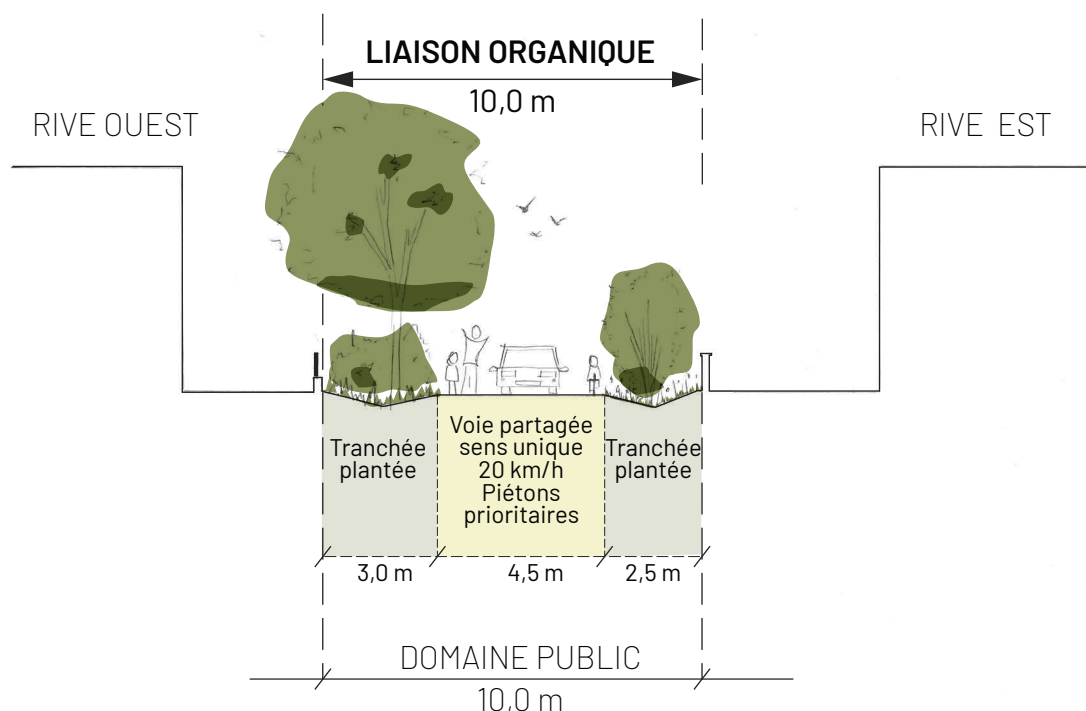
## À court terme : aménager un ensemble de rues jardins sur le mode de voies partagées

- > **Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement** pour déterminer les marges de manoeuvres sur la mise à sens unique, la suppression de stationnements, et l'aménagement de « rues jardins ».
- > **Transformer les rues en voies partagées à sens unique** avec croisement des cycles possible.
- > **Rendre le piéton prioritaire** sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > **Supprimer les trottoirs et réduire le nombre de stationnements** en fonction des comptages effectués.
- > **Aménager des tranchées plantées sur les rives ouest et est de 3 m et 2,5 m de large.**  
Installer 3 strates végétales : arborée, arbustive et herbacée.



La rue de la Cage Verte aujourd'hui

## ÉTAT PROJETÉ



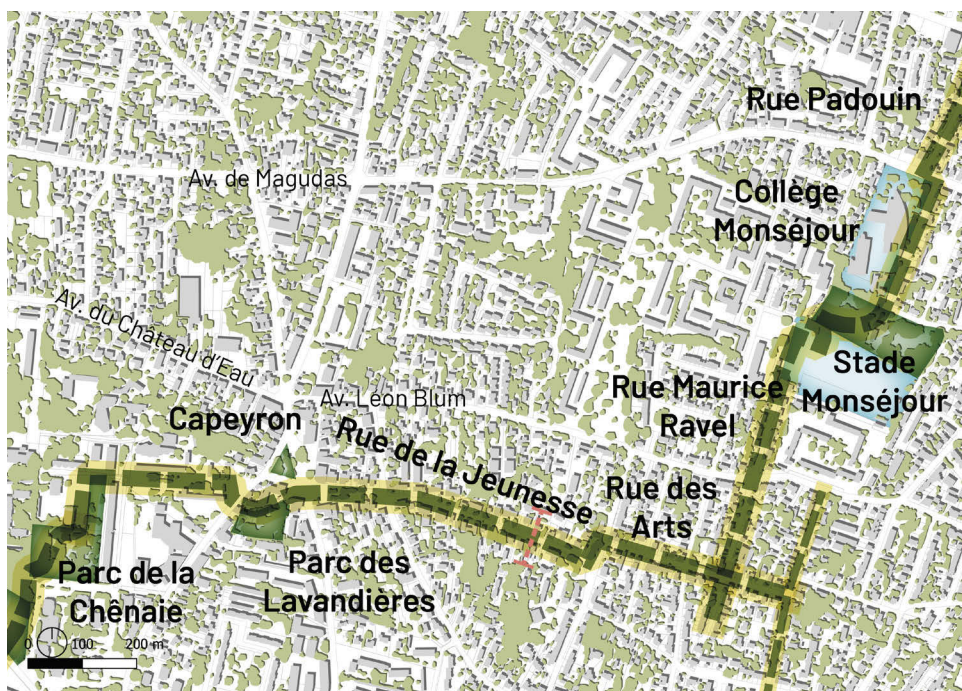
# Rue de la Jeunesse : un lien vers la centralité urbaine de Capeyron

La LO traverse la centralité urbaine de Capeyron (0,90 km), ses équipements et les divers commerces de proximité, afin d'être accessible et bénéficier au plus grand nombre. La rue emprunte la rue de la Jeunesse, la rue Jan Masaryk, la rue Maubec pour se connecter au parc des Lavandières, et traverse l'école J. Jaurès pour rejoindre la rue des Millepertuis, les résidences d'habitats collectifs et le parc de la chénaie.

Cette fiche présente des propositions concernant la rue de la Jeunesse. Des compléments devront être apportés sur les autres segments de cette séquence.

## Une rue de quartier résidentiel très minérale

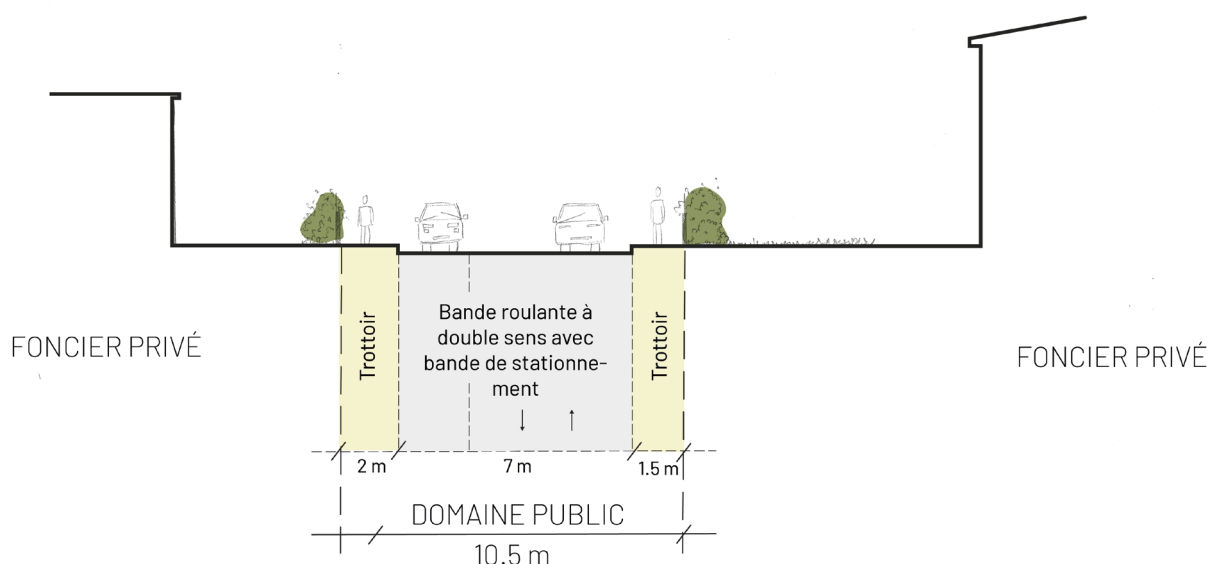
- > Cette rue large, d'environ **10 mètres**, traverse un quartier résidentiel composé principalement de pavillons individuels.
- > Elle est aménagée en **double sens** et présente une **configuration classique** comprenant deux trottoirs et une bande de stationnement latérale en rive sud.
- > La **végétation est actuellement absente de l'espace public**, à l'exception de quelques plantations sporadiques dans les jardins privés.



## ÉTAT EXISTANT

RIVE SUD

RIVE NORD



## À court terme : aménager une rue jardin à sens unique

- > Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement pour déterminer les marges de manoeuvres sur la mise à sens unique et l'aménagement d'une « rue jardin ».
- > Transformer la rue en voie partagée à sens unique avec croisement des cycles possible.
- > Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > Supprimer les trottoirs et réduire le nombre de stationnements en fonction des comptages effectués.
- > Aménager en rive sud une tranchée plantée de 3 m de large composée de strates arborées, arbustives et de couvre-sol, ainsi que du mobilier de pause et de détente.
- > Aménager en rive nord une tranchée plantée de 3 m de large, avec des strates arborées, arbustives et couvre-sols.
- > Aménager ponctuellement les places de stationnements nécessaires en rive nord, en alternance avec la tranchée plantée. Mettre en œuvre un revêtement perméable.

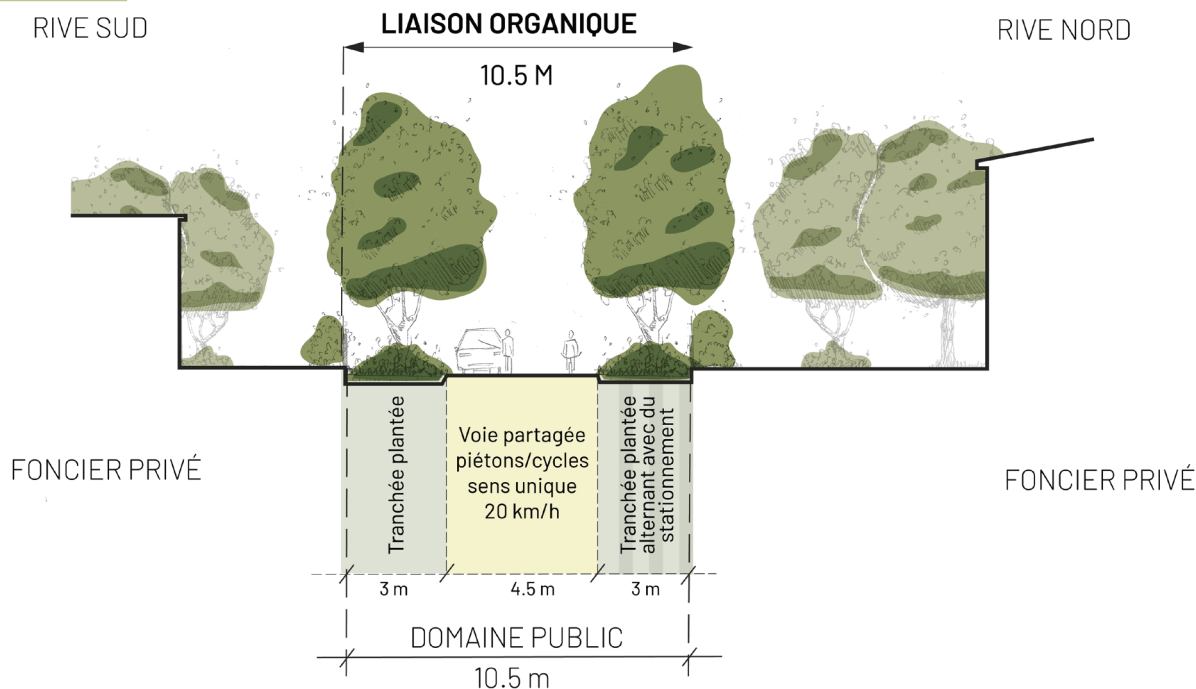


Rue de la Jeunesse aujourd'hui

## À moyen terme : encourager la végétalisation des espaces privés

- > Mettre en avant l'importance des jardins privés comme leviers de biodiversité et inviter les propriétaires à renforcer la densité végétale, notamment par la plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.

### ÉTAT PROJETÉ



# Rue André Malraux : un axe qui borde le sud du centre-ville de Mérignac

La LO arrive du Parc de la Chênaie en empruntant l'Allée Sampieri qui loge le stade nautique et le complexe sportif UCPA, traverse le parc du Vivier puis le PRU Yser dans lequel est prévu l'aménagement d'un mail planté qui correspond aux critères de la LO.

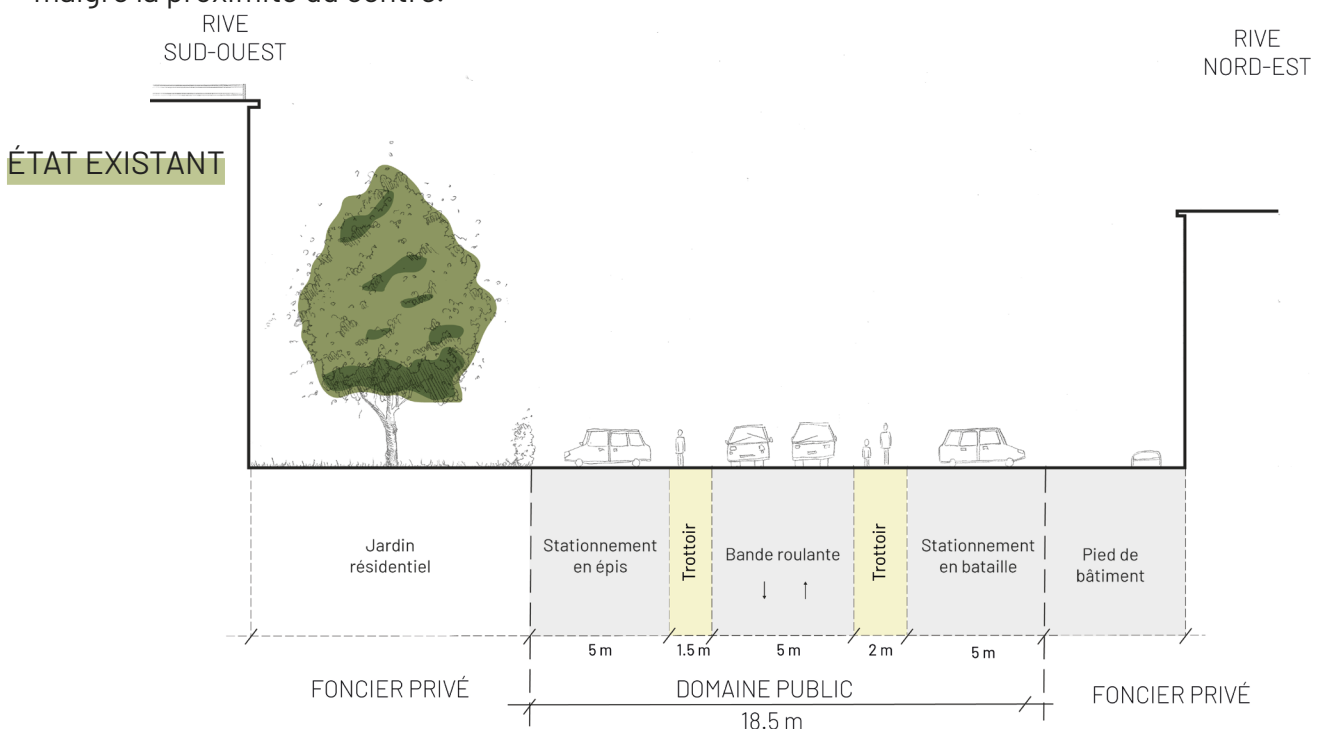
Puis la LO emprunte l'av. de l'Yser et la rue André Malraux qui longe la ZAC «Centre-ville» au nord-ouest, et se connecte à l'Avenue du Maréchal Leclerc en direction de la Devèze et de Bourran.

## Une rue à l'interface entre le centre et un quartier d'habitats collectifs

> La rue A. Malraux dessert plusieurs quartiers d'habitat collectifs et bénéficie de l'hyper proximité du centre-ville, de ses équipements culturels et commerces variés.

> La rue fortement minéralisée, est composée d'une voie à double sens, deux trottoirs et deux bandes de stationnements latéraux privés abondants. Le stationnement privé est un sujet prépondérant dans cette rue qui ne présente pas d'option de report en parking privé.

> L'espace dédié au piéton est très réduit et inconfortable. Il est situé entre la route et les stationnements et ne présente pas de qualité urbaine particulière, malgré la proximité du centre.



## À court terme : aménager une promenade plantée en rive nord-est

Cette requalification vise à concilier les contraintes d'espace et d'usage liées à la voiture tout en améliorant la qualité des déplacements piétons.

**Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement** pour déterminer les marges de manoeuvres sur le report ou non du stationnement. Dans le cas d'un report possible, les propositions ci-dessous peuvent être amplifiées et suivre le modèle proposé Av. Louis Guilloux (Cf. p.16)

**Dans le cas où l'offre en stationnement doit être maintenue :**

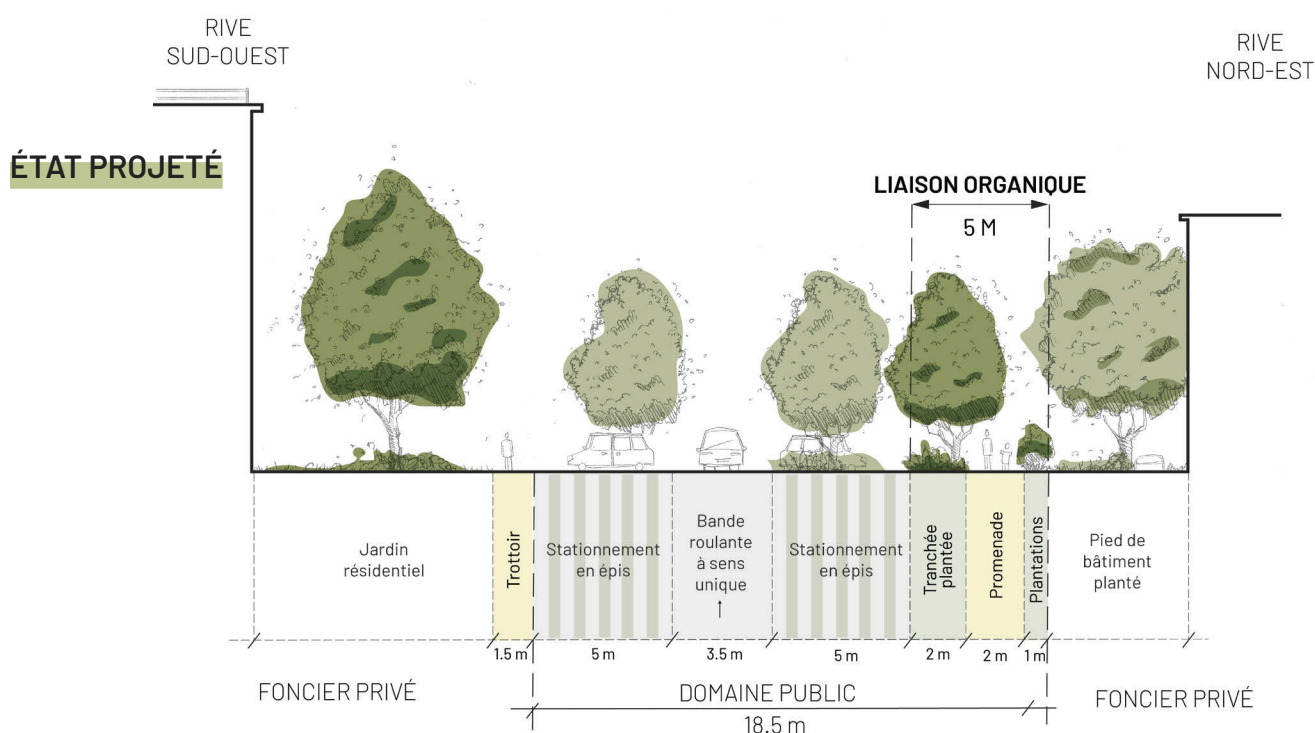
- > **Aménager une voie à sens unique d'une largeur de 3.5 m. Aménager des stationnements en épis de part et d'autre de la voie de 5 m de large et de 45° d'angle.** Végétaliser si possible les stationnements.
  - > En rive sud-ouest, **prendre une largeur de 1,5 m sur le foncier privé pour élargir le trottoir** (conventionnement, acquisition), et tirer parti de la végétation existante des résidences.
  - > **En rive nord-est, aménager une promenade plantée avec deux tranchées plantées de 2 m et 1 m de large. Mettre en œuvre un espace piéton de 2 m de large.**
- Lorsque cela est possible, élargir les tranchées plantées avec les espaces situés en pied de bâtiment.



La rue André Malraux aujourd'hui

## À moyen terme : encourager la végétalisation des espaces privés

- > Mettre en avant l'importance des jardins résidentiels comme leviers de biodiversité et inviter les propriétaires à renforcer la densité végétale, notamment par la plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.



# Rue de Charlin : une promenade plantée dans le prolongement du parc de Bourran

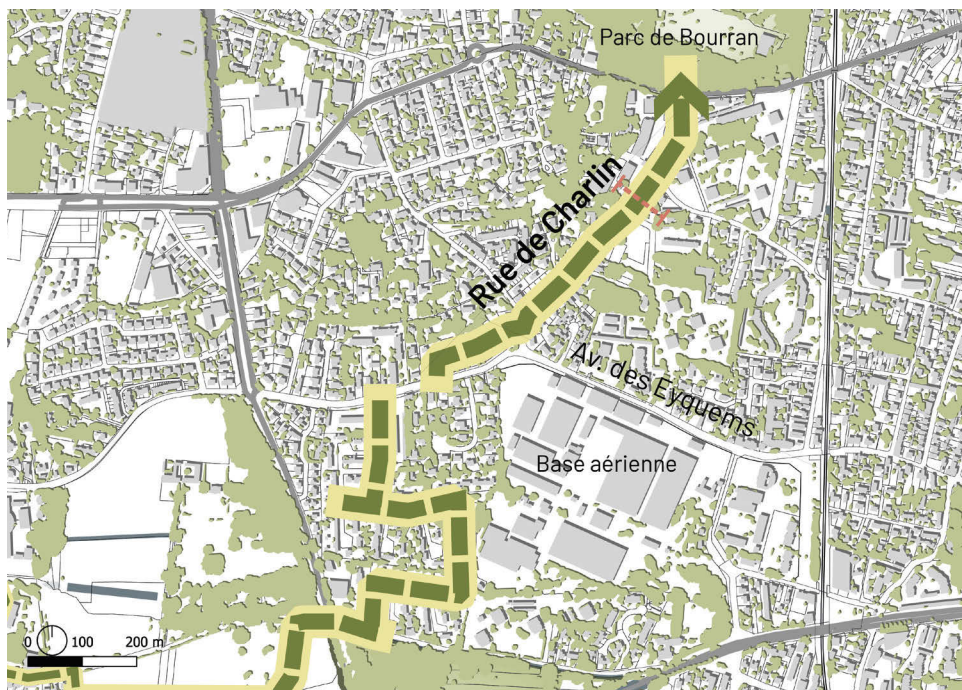
Après avoir quitté le centre-ville de Mérignac et rejoint le parc de Bourran, la LO se prolonge dans la rue de Charlin, en direction du parc du Luchey et des paysages de vignes situés plus au sud.

## Une rue étroite sans végétation et inconfortable pour le piéton

> La rue de Charlin traverse le quartier résidentiel de Labatut à Mérignac, marqué par une urbanisation pavillonnaire relativement dense.

> La rue de Charlin (500 m de long) est une voie étroite de 9 m de large aujourd'hui aménagée à double sens avec du stationnement latéral sur sa rive ouest et des trottoirs étroits et inconfortables d'1 m.

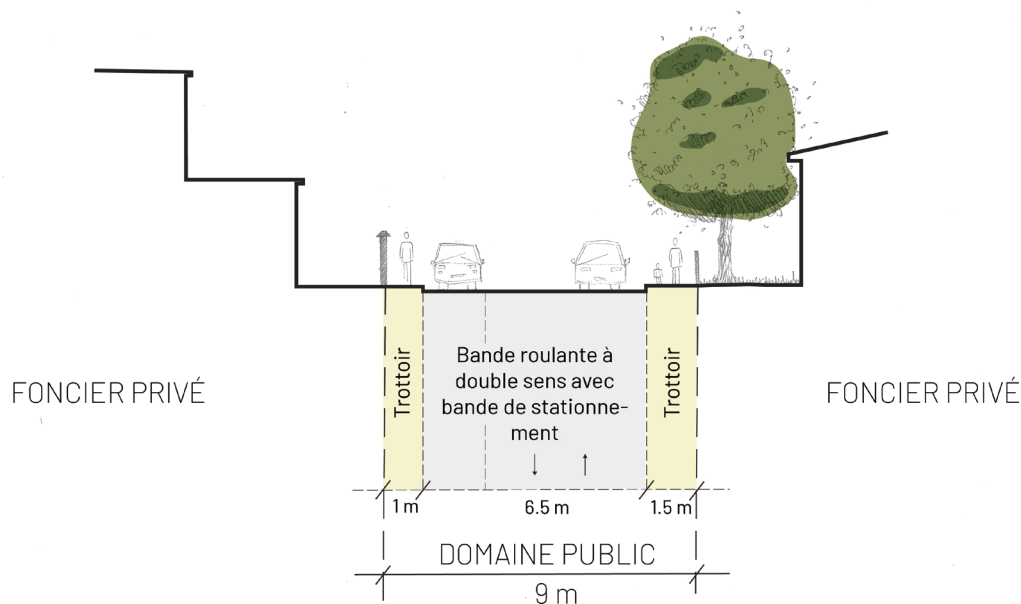
> La végétation y est quasi inexistante.



## ÉTAT EXISTANT

RIVE OUEST

RIVE EST



## À court terme : aménager une rue jardin à sens unique

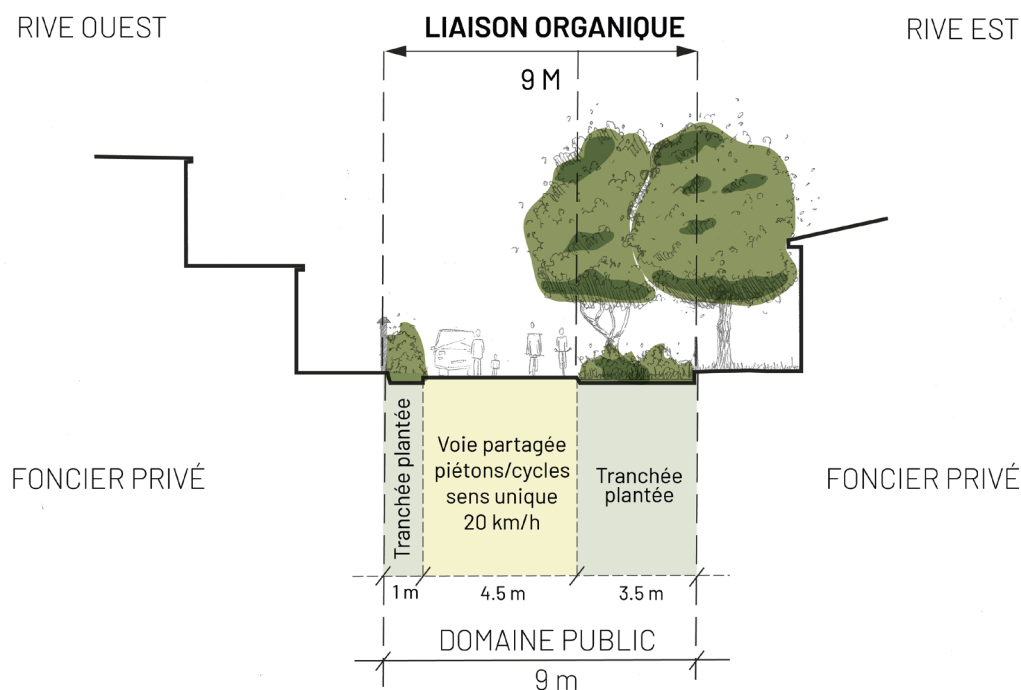
- > Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement pour déterminer les marges de manoeuvres sur la mise à sens unique et l'aménagement d'une « rue jardin ».
- > Transformer la rue en voie partagée à sens unique de 4,50 m de large avec croisement des cycles possible.
- > Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > Supprimer les trottoirs et réduire le nombre de stationnements en fonction des comptages effectués.



La rue de Charlin aujourd'hui

- > Aménager en rive est une tranchée plantée de 3,5 m de large composée de strates arborées, arbustives et de couvre-sol, ainsi que du mobilier de pause et de détente.
- > Aménager en rive ouest une tranchée plantée d'1 m de large, avec des strates arbustives et couvre-sols.
- > Aménager ponctuellement les places de stationnements nécessaires en rive est, en alternance avec la tranchée plantée. Mettre en œuvre un revêtement perméable.

## ÉTAT PROJETÉ



# Av. des Frères Lumières : une connexion au parc du Luchey et au vignoble de Pique-Caillou

La LO emprunte un réseau de rues résidentielles sur 800 m pour se connecter au parc du Luchey et au vignoble Pique-Caillou : rue Blaise Pascal, av. des Frères Lumières, Av. René Descartes, rue Emile Roux.

Les éléments ci-dessous portent sur des propositions d'aménagement de l'av. des Frères Lumières et peuvent être dupliquées sur l'ensemble des rues de la séquence.

## Une rue de lotissement large et imperméable

> L'avenue des Frères Lumière traverse le quartier résidentiel d'Arlac dominé par des pavillons individuels.

> L'emprise du domaine public est de 12 m.

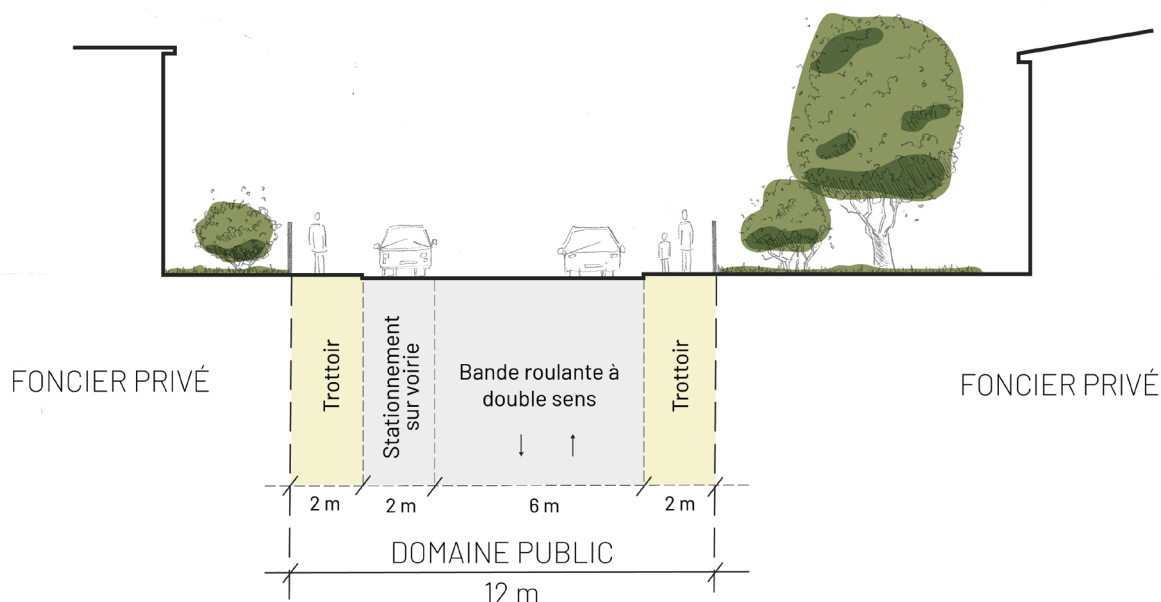
> La rue est très minérale, aménagée avec des trottoirs des deux côtés d'une chaussée à double sens, et accompagnée d'une bande de stationnement longitudinal sur la rive sud.



## ÉTAT EXISTANT

RIVE SUD

RIVE NORD



## À court terme : aménager une rue jardin à sens unique

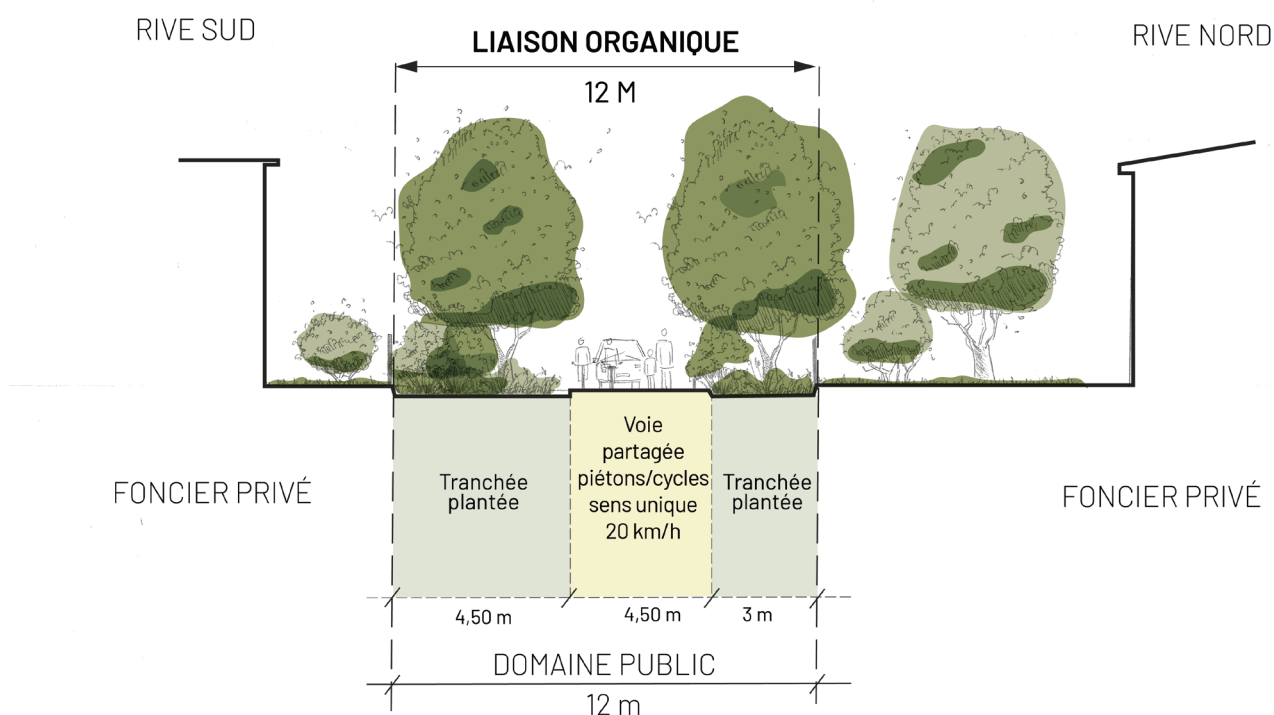
- > Effectuer au préalable des comptages de circulation et de stationnement pour déterminer les marges de manoeuvres sur la mise à sens unique et l'aménagement d'une « rue jardin ».
- > Transformer la rue en voie partagée à sens unique de 4,50 m de large avec croisement des cycles possible.
- > Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > Supprimer les trottoirs et réduire le nombre de stationnements en fonction des comptages effectués.



L'avenue des Frères Lumière aujourd'hui

- > Aménager en rive sud une tranchée plantée de 4,5 m de large composée de strates arborées, arbustives et de couvre-sol, ainsi que du mobilier de pause et de détente.
- > Aménager en rive nord une tranchée plantée de 3 m de large, avec des strates arbustives et couvre-sols.
- > Aménager ponctuellement les places de stationnements nécessaires sur les deux rives, en alternance avec la tranchée plantée. Mettre en œuvre un revêtement perméable.

## ÉTAT PROJETÉ



Conception graphique, crédits dessins et photos : a'urba / sauf mentions précisées  
Chef de projet : Frédéric Véron / Sous la direction de Jean-Christophe Chadanson  
Equipe projet : Guillaume Bernard, Laurent Dadies, Enola Gaudon, Morane Le Gallie,  
Laure Mathieussent, Valentin Ryckebusch